

## RESUME EXECUTIF DE L'ÉVALUATION

Forte de son expertise en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants (ESE) en France et à l'international, l'ONG ECPAT France (EF) a initié dès 2011 avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) une première convention programme (CP) de lutte contre la traite des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants. Cette convention, dite PACTES<sup>1</sup>, visait à renforcer les capacités de prise en charge des victimes d'ESE des organisations de la société civile (OSC) locales. Dans la continuité de PACTES, ECPAT France a poursuivi ses efforts en matière de renforcement de capacités des acteurs via deux nouvelles CP successives :

- REPERES<sup>2</sup> entre 2015 et 2017, axée sur la création de synergies entre les organisations de prise en charge et de plaidoyer ;
- et PARLE<sup>3</sup> entre 2018 et 2020 afin de consolider l'expertise et les partenariats développés pour intégrer la participation des enfants dans le plaidoyer.

Après dix ans d'intervention en termes de renforcement de capacités sur le continent africain, EF et l'AFD ont souhaité évaluer la stratégie et les effets du cycle des trois CP, selon une double perspective à la fois rétrospective et prospective. L'évaluation a été coordonnée et suivie par un comité de pilotage composée d'EF, y compris son bureau de coordination régionale au Burkina Faso, du F3E, d'ECPAT Luxembourg et d'ECPAT International ; et confiée à la société luxembourgeoise Artemis Information Management SA. Les travaux ont été réalisés par une équipe de six experts dont deux évaluatrices européennes salariées permanentes d'Artemis et quatre consultants régionaux ou locaux pour la collecte de terrain, entre mars et octobre 2020. L'approche a dû être quelque peu réajustée pour faire face aux contraintes imposées par la pandémie de COVID-19 mais a veillé à être participative tout au long des travaux. L'évaluation s'est appuyée sur une revue documentaire, des entretiens à distance et dans une moindre mesure en présentiel, l'analyse de questionnaires aux OSC de mise en œuvre et un processus itératif poussé. L'évaluation a bénéficié de la disponibilité et de l'ouverture des parties-prenantes en dépit de la pandémie et pu interviewer 147 personnes dont 43% de femmes. Les objectifs fixés ont pu être atteints et ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes.

### Concernant l'analyse de la stratégie de mise en œuvre :

Le cycle des trois CP a été élaboré selon une **conception hautement participative et bottom-up** ayant facilité l'adhésion des partenaires. Le montage partenarial entre EF, EL et EI s'avère pertinent en termes de complémentarité et d'expertise, de même que le recours à des partenaires ponctuels. Le montage avec les partenaires locaux souffre en revanche d'un manque de cohérence et de lisibilité, notamment concernant le statut des partenaires associés.

Les documents relatifs aux CP mettent en avant une dynamique de **mise en réseau** : EF a certes initié des démarches de mise en réseau qui ont permis des échanges et partages d'outils entre certains partenaires mais l'animation du réseau est encore timide. Il ne ressort pas de théorie du changement du réseau à proprement parler et certains partenaires n'ont pas eu l'impression d'appartenir à un réseau. La création de nouvelles coalitions au Nigeria et en RdC n'a pas pu aboutir et n'a pas réellement trouvé sa place dans la cohérence d'ensemble du réseau.

Le cycle de CP, dans son intitulé, est **construit autour de la thématique centrale du renforcement de capacités**. Toutes les associations ont pu bénéficier de renforcement de capacités (RdC) technique, organisationnel ou de plaidoyer bien qu'il n'existe pas de stratégie de RdC à proprement parler. Les interventions des CP en matière de renforcement des capacités sont jugées efficaces ; la plus-value des

<sup>1</sup> Programme Afrique Contre la Traite et l'Exploitation Sexuelle

<sup>2</sup> Renforcement de la Protection des Enfants victimes ou à Risques d'Exploitation sexuelle


<sup>3</sup> Participation des enfants en Afrique pour un Réseau de Lutte contre l'Exploitation sexuelle des enfants


bureaux d'EF en termes de suivi, de renforcement de capacités techniques et de plaidoyer est confirmée. Cependant, la discontinuité des partenariats (il y a peu de partenaires historiques et une discontinuité dans le statut de partenariat des OSC) ne facilite pas la stabilisation des acquis. Des besoins sont encore exprimés à ce niveau.

Le second axe en objet de cette évaluation, et au cœur de la stratégie de mise en œuvre des CP, concerne **le renforcement de la visibilité et de l'intégration de l'ESE dans les systèmes de protection de l'enfance**. Cette dimension constitue **la plus-value majeure de PARLE** en comparaison des deux CP précédentes. Enfin, la CP PARLE a prévu une **stratégie de sortie d'Afrique de l'Est** mais les contours méthodologiques et opérationnels de cette stratégie ne sont pas identifiables.


### Concernant l'analyse rétrospective :

#### 1. Du volet de renforcement de capacités selon les critères de pertinence et d'efficacité :

 **La pertinence du volet RdC est jugée satisfaisante.** Les CP répondent à un besoin réel des partenaires opérationnels (PO) et des bénéficiaires, bien que ces besoins ne soient pas clairement diagnostiqués ou exprimés dans des documents de programme et/ou dans un plan de renforcement de capacités. L'axe de renforcement de capacités qui est au cœur des trois CP **répond à des besoins évidents pour améliorer la qualité du système de protection de l'enfance**, y compris au niveau des OSC de protection de l'enfance qui ne sont pas nécessairement outillées pour prévenir et répondre au risque spécifique d'ESE. L'appui apporté est apprécié, qu'il s'agisse des outils transférés, du partage d'expérience ou encore des résultats de efforts de capitalisation. Le niveau d'appropriation à ce niveau est jugé fort. Toutefois, quelques limites à la pertinence ont été relevées par l'évaluation. Il s'agit (i) de l'absence d'une analyse détaillée des besoins, (ii) d'une intégration encore timide d'EI et (iii) de la discontinuité des partenariats opérationnels.

 **L'efficacité** au sens d'un degré satisfaisant d'atteinte des résultats **n'est pas mesurable en tant que telle**, en raison du manque de données de suivi, d'une concentration sur les réalisations et parfois d'une rupture dans la chaîne logique des indicateurs, qui bloquent l'analyse des résultats. L'évaluation confirme cependant le **haut niveau de réalisation des activités** prévues par les CP et met l'accent sur les effets mesurés (le haut niveau de réalisation des activités n'informant pas sur le degré d'atteinte des résultats). Parmi eux, **des effets sont confirmés** sur l'amélioration des conditions de vie des enfants ayant achevé leur formation, le renforcement de diverses compétences à leur niveau (travail en équipe, estime de soi, droits, santé, ESE), le tout contribuant à améliorer l'autoprotection. Les activités des programmes répondent aux besoins exprimés par les enfants dans leurs témoignages. L'évaluation alerte par ailleurs sur les freins à la réalisation des activités et sur l'ampleur croissante du phénomène de l'ESE en période de crise sanitaire.

#### 2. Des effets et de la durabilité du volet de renforcement de la visibilité et de l'intégration de l'ESE dans les systèmes de protection de l'enfance :

 **Le cycle des trois CP, et le programme PARLE en particulier ont généré des effets indéniables** en matière **d'amélioration du niveau de connaissances** des enfants, parents, communautés et acteurs de protection de l'enfance à tous les niveaux ; **d'augmentation des capacités à intégrer l'ESE et les moyens de la prévenir et de la prendre en charge**; de **visibilité** de la thématique auprès de ces acteurs et de son **intégration dans les textes législatifs et d'orientation** relatifs à la protection de l'enfance. Par extension, les programmes ont également contribué à multiplier et intensifier la collaboration entre OSC de la protection de l'enfance et entre société civile et institutions nationales. Ces effets ne sont **toutefois pas uniformes** entre les différents pays et partenaires, du fait de capacités intrinsèques et de contextes nationaux différents et il reste difficile d'appréhender dans quelle mesure ces effets intermédiaires ont impacté la qualité de la prise en charge et du système de protection de l'enfance.

**La question de la durabilité a été bien appréhendée et anticipée par EF et ses partenaires** dans la conception et la mise en œuvre du cycle des CP. Celle-ci se trouve toutefois limitée par le manque de continuité historique des partenariats d'une part et par les contraintes financières auxquelles font face les acteurs sur le terrain, qu'il s'agisse des partenaires de mise en œuvre ou des acteurs et institutions régionales et nationales des pays cibles d'autre part. Bien qu'EF ne soit pas en mesure de répondre seul à ces besoins, la **formalisation de stratégies d'accompagnement des structures sur place pourrait constituer un facteur supplémentaire en faveur de la durabilité** des acquis des programmes.

### Concernant l'analyse prospective :

**Cinq leçons apprises** ont émergé de cette évaluation :

1. Le transfert d'outils vers/entre les partenaires est une approche qui fonctionne et génère des effets en termes de renforcement de capacités et de développement de nouvelles approches, mais sous certaines conditions.
2. Les partenariats de longue durée et le travail à long-terme sur une même thématique contribuent à générer des effets plus importants.
3. Il est essentiel pour assurer la cohérence de tels programmes et la visibilité des effets qu'ils génèrent de fédérer les partenaires autour d'une vision et d'un objectif commun et d'éviter une trop grande dispersion des ressources et des moyens.
4. L'absence d'un mécanisme de suivi-évaluation partagé et consolidé dessert EF et la communication sur les succès des CP.
5. L'appropriation de la démarche et des mécanismes de plaidoyer est conditionnée à la stratégie des organisations et à leur volonté ou non de s'engager sur cette voie ; à leur expertise et légitimité sur la thématique de l'ESE ; à la reconnaissance de cette légitimité et à l'accès à des acteurs/décideurs clés.

L'évaluation a mis en lumière **six bonnes pratiques et plus-values du RdC sur lesquelles construire et capitaliser** :

- Une stratégie de RdC souple
- L'efficacité du recours aux pairs éducateurs
- La combinaison du renforcement de capacités et de l'intégration de la thématique comme double levier de renforcement du système de protection de l'enfance.
- Un processus de capitalisation continu
- Une approche bottom-up
- Un programme orienté changement de comportement (mais dont l'évaluabilité n'a pas été prise en compte).

**En termes de logiques partenariales, cibles et réseaux pour une meilleure intégration et visibilité de la thématique :**

Il serait intéressant à l'avenir **d'intensifier les initiatives d'animation du réseau** des partenaires à la CP afin de stimuler davantage d'échanges d'expérience et de démultiplier l'expertise au sein de ce réseau. EF a un rôle de premier plan à jouer à ce niveau. Plusieurs outils pourraient être envisagés à cet effet, notamment digitaux, pour favoriser les échanges à distance et capitaliser sur les innovations mises en lumière durant la période de Covid.

**La mutualisation des ressources et le développement d'alliances** avec d'autres acteurs actifs en matière de protection de l'enfance, locaux ou internationaux, semble constituer une voie privilégiée pour démultiplier les efforts déployés par EF et ses partenaires et en décupler les effets.

**La présence d’EF au sein de certaines plateformes de coordination et de partage d’expériences dans les pays du Nord** peut être une autre opportunité de développer de nouveaux partenariats, mais aussi de faire part de ses expériences et de partager son expertise, et d’accroître ainsi la visibilité de l’ESE via ces réseaux. Si l’initiative de création de coalitions d’OSC actives en matière d’ESE insufflée et soutenue par EI constitue une stratégie intéressante au regard des éléments susmentionnés, il ne semble pas pour autant nécessaire de créer systématiquement des nouvelles coalitions.

Afin de faciliter l’extension de la protection contre l’ESE et donc d’en améliorer la couverture géographique, il serait pertinent de continuer à vulgariser la thématique, à former davantage d’associations et d’acteurs de protection de l’enfant et de poursuivre la mise en place de mécanismes de réplication (outils, formations de formateurs, alliances...).

**L’approche fondée sur les droits de l’enfant est très largement intégrée par EF et ses partenaires**, tant dans l’ADN des organisations que dans la mise en œuvre des interventions sur le terrain. Elle pourrait être renforcée par une stratégie d’analyse et d’intervention sur les causes racines de l’ESE et des violations des droits de l’enfant, qui sont peu abordées dans le cadre ces CP. Cela contribuerait à garantir davantage l’effectivité de la protection des droits des enfants sur le long terme.

**L’approche fondée sur le genre a également été prise en compte** dans les CP d’EF. Si l’ESE touche principalement les filles et que les discriminations de genre doivent pouvoir être déconstruites, il pourrait être utile dans le futur d’accorder plus d’attention aux besoins spécifiques relatifs à la prise en charge des garçons et d’impliquer davantage les hommes/garçons dans le processus de sensibilisation.

**L’évaluation a formulé 21 recommandations :**

Les recommandations proposées concernent huit aspects principaux selon l’évaluation : la formulation et la clarification du/des programme/s, le suivi et la valorisation des résultats des programmes, la stratégie et les modalités du partenariat, l’animation du réseau, le renforcement de capacités, la visibilité et le plaidoyer, le renforcement de l’efficacité des interventions du programme et de la durabilité de ses acquis et l’impact et le passage à échelle de la/des CP. Elles sont classées comme suit :

Recommandations méthodologiques et conceptuelles		
Clarifier	Anticiper	Changer
<p><b>R1</b> Améliorer la logique du/des programme/s.</p> <p><b>R2</b> Formuler et clarifier les dimensions stratégiques du/des programme/s</p>	<p><b>R3</b> Anticiper et préparer la stratégie de sortie.</p>	<p><b>R4</b> Renforcer la Théorie du changement</p> <p><b>R5 :</b> Adresser davantage les/certaines causes racines de l’ESE afin de renforcer l’effectivité de la protection des droits des enfants.</p>
Recommandations opérationnelles		
Formaliser & structurer	Renforcer	Mesurer & valoriser
<p><b>R6</b> Poursuivre l’approche bottom-up</p> <p><b>R7</b> Restructurer l’approche relative aux partenaires associés si ce statut doit perdurer dans le futur.</p> <p><b>R8 :</b> Formaliser la répartition des rôles entre EF, EL et EI.</p>	<p><b>R9</b> Définir clairement les cibles du renforcement de capacités.</p> <p><b>R10 :</b> Structurer la démarche de RdC organisationnel et technique</p> <p><b>R11 :</b> Travailler sur le long terme avec les mêmes organisations partenaires</p>	<p><b>R12</b> Se doter d’un système de suivi et évaluation intégré.</p> <p><b>R13</b> Communiquer sur les résultats du projet et valoriser davantage les efforts de capitalisation des programmes</p>

Recommandations prospectives		
Animer	Développer & promouvoir	Impacter
<p><b>R14</b> Développer une véritable dynamique d'animation du réseau des partenaires au programme</p> <p><b>R15</b> : Formaliser la stratégie d'animation du réseau dans la formulation de la prochaine CP.</p> <p><b>R16</b> : Passer du « faire faire » au « faire ensemble » et donner ainsi toute sa dimension au réseau dans le cadre du programme.</p>	<p><b>R17</b> Formuler une stratégie explicite de visibilité et d'intégration de l'ESE</p> <p><b>R18</b> Développer les initiatives auprès des organisations régionales</p>	<p><b>R19</b> Concentrer les interventions sur un périmètre géographique plus restreint.</p> <p><b>R20</b> : Poursuivre et élargir la formation des acteurs de protection de l'enfance pour augmenter la visibilité et la prise en compte de l'ESE dans leur pratique professionnelle (ou volontaire)</p> <p><b>R21</b> : Poursuivre et accroître les efforts en matière de suivi de l'application des textes régissant la protection de l'enfance</p>

La version anglaise du résumé exécutif est disponible en [annexe 12](#).